

RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00589
Numéro SIREN : 411 805 153
Nom ou dénomination : AFC PROMOTION

Ce dépôt a été enregistré le 09/07/2020 sous le numéro de dépôt 4784

Greffe du tribunal de commerce de BAYONNE



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 09/07/2020

Numéro de dépôt : 2020/4784

Type d'acte : Procès-verbal d'assemblée
Démission de directeur général

Déposant :

Nom/dénomination : AFC PROMOTION

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 411 805 153

N° gestion : 2014 B 00589



Handwritten signature or mark.

« AFC PROMOTION »

Société par actions simplifiée au capital social de 1.200.000 €
Siège social : 1, Avenue Victor Hugo 64200 Biarritz
RCS Bayonne 411 805 153

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 9 JANVIER 2020**

L'an deux mille vingt et le 9 janvier,

Les actionnaires de la société « AFC PROMOTION » se sont réunis en assemblée générale à 64200 Biarritz 1, Avenue Victor Hugo à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Monsieur Charles Cuxac en qualité de Directeur Général à compter du 9 janvier 2020
- Pouvoirs pour les formalités
- Questions diverses.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|--|----------------|
| • Mme Alexandra François-Cuxac, Présidente | 74.999 actions |
| • Mr Charles Cuxac | 1 action |

Seuls actionnaires.

Mme Alexandra François-Cuxac, associée majoritaire et Présidente, préside la séance.
L'ensemble du capital social étant présent ou représenté, l'assemblée peut valablement délibérer.

Madame la Présidente dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les Statuts de la société et extrait Kbis ;
- Le Rapport du Président ;
- Le texte des résolutions soumises à l'assemblée.

Lecture est donnée du Rapport du Président.

La discussion étant close, le président met successivement aux voix, après lecture, les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée des actionnaires prend acte, à effet du 9 janvier 2020, de la démission de Monsieur Charles Cuxac, en qualité de Directeur Général de la SAS AFC PROMOTION ;

Mise aux voix, CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE.

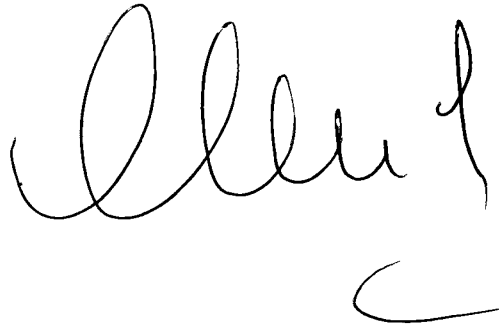


SECONDE RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs à Madame Alexandra François-Cuxac ou au porteur d'originaux, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Mise aux voix, CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et de tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'assemblée des actionnaires après lecture.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.